

9 000 chômeurs placés en entreprise

Le programme « Placement et Formation » de la National Empowerment Foundation (NEF) est davantage sollicité par les sans-emploi. À ce jour, 9 000 chômeurs ont été placés en entreprise pour la formation et éventuellement pour être embauchés.

Le programme de la NEF est d'une aide incommensurable pour les sans-emploi. Il encourage les entreprises à les former contre une contribution financière de l'État à travers la NEF aux frais de formation et de rémunération des stagiaires. (Voir tableau) En contrepartie, l'entreprise est encouragée à embaucher trois stagiaires sur quatre, à l'issue des stages. 9 000 sans-emploi ont bénéficié de début 2007 à août 2010 d'un placement en stage et formation en entreprise. Environ 60 % d'entre eux ont obtenu un emploi au terme de leur stage.

Ce programme a été conçu pour répondre aux problèmes d'inadéquation entre les besoins des entreprises et la disponibilité de la main-d'œuvre. Il aide les chômeurs à obtenir des stages rémunérés en entreprises, couplés d'une formation, afin d'accroître leur capacité à décrocher un emploi. Les candidats qui s'enregistrent sur la hotline 403 0280 sont répertoriés dans une base de données - l'Empowerment Programme Interactive Platform - à partir de laquelle les employeurs peuvent recruter

leurs stagiaires. À ce jour, plus de 13 600 chômeurs figurent dans cette base de données, tous secteurs d'activité et tous métiers confondus. Pour être éligibles à ce programme, les candidats doivent satisfaire quatre critères, notamment les jeunes de plus de 16 ans ayant achevé leur scolarité ; les chômeurs à partir de 16 ans ; les personnes en situation de travail précaire, tels les individus sans formation faisant des petits boulots occasionnels et les travailleurs licenciés inscrits au « Workfair Programme » et qui ont choisi de suivre une formation dans le cadre d'un stage en entreprise.

Pour accroître ses chances d'être contactés par un employeur en vue d'un entretien, les candidats doivent choisir judicieusement les trois métiers qu'ils souhaiteraient exercer en tant qu'apprentis.

PLACEMENT & FORMATION
Tableaux de remboursement des frais de formation et d'allocation de stage (stipend)

Montant maximal annuel remboursable à l'employeur pour chaque chômeur placé en stage au sein de son entreprise (coûts de formation et allocation de stage compris) :

Catégorie	Rs
Détenteur d'un diplôme universitaire (degree holder)	60 000
Détenteur de tout autre diplôme (diploma holder)	36 000
Détenteur du Higher School Certificate	33 000
Licenciés et femmes de plus de 40 ans sans emploi	30 000*
Toute autre catégorie de chômeur (avec ou sans qualification)	27 000

Montant minimal de l'allocation de stage mensuelle (stipend) :

Catégorie	Rs
Détenteur d'un diplôme universitaire (degree holder)	10 000
Détenteur de tout autre diplôme (diploma holder)	6 000
Détenteur du Higher School Certificate	5 000
Licenciés et femmes de plus de 40 ans sans emploi	3 000*
Toute autre catégorie de chômeur (avec ou sans qualification)	3 000

Montant maximal de remboursement annuel des coûts de formation :

Catégorie	Rs
Détenteur d'un diplôme universitaire (degree holder)	30 000
Détenteur de tout autre diplôme (diploma holder)	18 000
Détenteur du Higher School Certificate	16 500
Licenciés et femmes de plus de 40 ans sans emploi	10 500*
Toute autre catégorie de chômeur (avec ou sans qualification)	10 500

* Afin d'inciter le placement en stage de femmes sans emploi âgées de plus de 40 ans, la NEF rembourse jusqu'à 75 % du montant de la rémunération établie pour cette catégorie de chômeurs. Pour chaque individu concerné, la contribution totale de la NEF pour cette catégorie sera plafonnée à Rs 30 000 par an (contribution au coût de formation et de rémunération compris).